

Calendrier des collectes résidentielles 2025

RÉSIDENCES DE NEUF LOGEMENTS ET MOINS

Boulevard du Curé-Labelle

SECTEUR NORD

Mercredi : Ordures ménagères + matières récupérables (en alternance)

Jeudi : Matières organiques

Boulevard de la Seigneurie

SECTEUR SUD

Mardi : Ordures ménagères + matières récupérables (en alternance)

Jeudi : Matières organiques

Légende :

-  Matières organiques
-  Matières récupérables
-  Ordures ménagères

IMPORTANT !

Les bacs, les surplus de résidus verts et les encombrants doivent être mis en bordure de rue avant 7 h, les jours de collecte.



COLLECTES GRATUITES SUR DEMANDE

IMPORTANT : Une requête en ligne doit être complétée

SAPINS

La collecte des sapins commence la deuxième semaine de janvier. Pour en profiter, il faut faire une demande en ligne au plus tard le **5 janvier** à blainville.ca/sapins

Le temps nécessaire à la collecte dépend du nombre de sapins à ramasser et des conditions météorologiques.

Les sapins peuvent aussi être déposés gratuitement à l'écocentre.

BRANCHES

MAI ET JUIN : Faire une demande en ligne entre le 1^{er} mai et le **30 juin** à blainville.ca/branches

OCTOBRE : Faire une demande en ligne entre le 1^{er} et le **31 octobre** à blainville.ca/branches

Le délai de ramassage est habituellement de deux semaines suivant une demande en ligne. Les citoyens qui ont fait une demande n'ont pas d'autres actions à faire.

En tout temps, les branches peuvent être déposées gratuitement à l'écocentre.

ENCOMBRANTS

Faire une demande en ligne au plus tard, la **dernière journée du mois**, pour une cueillette le mois suivant, à blainville.ca/collectes

Assurez-vous de soumettre la requête.

La collecte a lieu au cours de la semaine du 2^e lundi du mois sur l'ensemble du territoire. **Les encombrants doivent être placés en bordure de rue entre le dimanche 18 h et le lundi 7 h, la semaine de la collecte.**

Exception pour la collecte de juillet :

La collecte se fait sur l'ensemble du territoire en raison de la quantité importante de matières.



BAC BRUN

RÉSIDUS ALIMENTAIRES

- Fruits et légumes (incluant noyaux et pelures)
- Viandes crues ou cuites avec les os et le gras
- Poissons (incluant les arêtes) et fruits de mer
- Œufs et coquilles
- Pains, produits céréaliers et pâtes alimentaires
- Produits laitiers solides (fromage, beurre et yogourt)
- Résidus de thé, de tisane ou de café

AUTRES MATIÈRES COMPOSTABLES

- Cartons souillés de nourriture (sans plastique, non ciré)
- Serviettes de table et nappes en papier
- Essuie-tout (n'ayant pas été en contact avec des produits chimiques)
- Vaisselle jetable en carton
- Mouchoirs
- Cure-dents et bâtonnets en bois

RÉSIDUS VERTS

- Résidus de jardin
- Feuilles (fraîches ou mortes)
- Rognures de gazon
- Plantes d'intérieur et résidus d'empotage
- Mauvaises herbes



BAC BLEU

Contenants, emballages, imprimés. C'est tout.

CONTENANTS

Ils s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle.

- Bouteille de shampoing
- Bouteille d'huile (en verre ou en plastique)
- Bouteille de vin
- Contenant de savon à lessive
- Contenant de crème sure
- Etc.

EMBALLAGES

Ils servent à transporter facilement un produit.

- Boîte à œufs
- Casseau de fruits
- Conserve
- Sac de papier
- Etc.

IMPRIMÉS

- Journaux
- Magazines
- Feuilles lignées ou quadrillées
- Enveloppes
- Etc.



BAC NOIR

Tout ce qui ne va pas dans les autres bacs et qui est refusé à l'écocentre.

- Plastiques numéro 6 (gobelets, petits pots de yogourt) 
- Plastiques sans symbole 
- Essuie-tout ayant été en contact avec des produits chimiques
- Jouets brisés
- Sacs de croustilles
- Vaisselle cassée
- Ampoules électriques (autres que fluocompactes)
- Ustensiles, vaisselle et contenants de plastique compostables ou biodégradables*
- Sacs de plastique compostables ou biodégradables*

* Les items composés de plastique compostable ou biodégradable doivent être mis aux ordures puisqu'ils se décomposent en petits fragments, ce qui a pour effet de contaminer le plastique recyclable.



ENCOMBRANTS

- Mobiliers divers non réutilisables
- Appareils électroménagers sans halocarbure
- BBQ sans bonbonne
- Accessoires et jeux pour enfants identifiés « à jeter »
- Appareils et articles de sport identifiés « à jeter »
- Tapis et couvre-sols souples (prélat) enroulés et attachés
- Chauffe-eau
- Lavabos et toilettes
- Filtres de piscine sans le sable
- Morceaux de vitre ou de miroir cassés
- Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) de moins de 1 m³ sans clou ni vis

LES ENCOMBRANTS ET LES RÉSIDUS DE CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) DOIVENT ÊTRE :

- Empilés de façon ordonnée et sécuritaire
- Disposés dans des contenants (boîte en carton ou sac en papier; aucun sac en plastique n'est accepté), à l'exception des grands morceaux pouvant être déplacés à la main
- D'un poids maximal de 25 kg ou 55 lbs
- D'une dimension maximale de 1,8 m (6 pi) sur 1,2 m (4 pi)
- **ATTENTION!** Aucune matière en vrac (petits morceaux) n'est acceptée

CONTENANTS
CONFORMES POUR
LES COLLECTES



Bacs roulants avec le logo
de Blainville uniquement.

Surplus de résidus verts : contenants de plastique ou de métal d'un maximum de 120 L (fourni par le citoyen), identifiés par la lettre « V » ou sacs en papier bruns. Les sacs en plastique ne sont pas acceptés.